

Annonces le

Tarifs fixés par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021

En application de l'article 2 dudit arrêté, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 € HT pour l'année 2022 en Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique.

Ces mêmes annonces sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.

DIVERS

Une enquête publique se déroulera sur la commune de **VILLAINES-LA-JUHEL** du **lundi 14 mars** au **jeudi 14 avril** concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VILLAINES-LA-JUHEL. Trois permanences seront organisées : le lundi 14/03 de 9h à 12h ; le mercredi 23/03 de 9h à 12h et le jeudi 14/04 de 14h à 17h.

La présente modification consiste à déclasser deux parcelles, inscrites respectivement en zone 1AUh et 2AUh en zone Agricole pour permettre la réalisation d'un projet de ferme équestre.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de présentation du projet sera disponible à la mairie de VILLAINES-LA-JUHEL en version papier et sur un poste dédié afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h). Le dossier sera également mis à disposition sur le site internet de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

M. METRAS, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, sera présent à la mairie de VILLAINES-LA-JUHEL durant les trois créneaux précisés ci-dessus et y recevra en personne les observations des tiers.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à la mairie de VILLAINES-LA-JUHEL. Les observations pourront également être adressées à la mairie par écrit à l'adresse suivante : 10 rue Gervaiseau - 53700 VILLAINES-LA-JUHEL et par voie électronique : a.boulzennec@cc-montdesavaloirs.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront remis aux services de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et seront disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Antoine BOULZENNEC (a.boulzennec@cc-montdesavaloirs.fr).

Par ailleurs et face au contexte sanitaire, il sera demandé au public de respecter les gestes barrières et de porter un masque lors de la consultation du dossier ou du dépôt d'observations en mairie.

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE À TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE PRÉFECTURE DE LA MAYENNE

Bureau des Procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

2^e avis

Il est rappelé qu'enquête publique unique, conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement se déroulera sur la commune de TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE du **lundi 7 mars 2022 à 9h** au **jeudi 7 avril 2022 à 12h15 inclus** concernant :

- la demande d'autorisation présentée par la société LHOIST FRANCE OUEST dont le siège social est situé 15 rue Henri Dagalier à GRENOBLE (38100) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après renouvellement et extension du périmètre, pour une durée de 30 ans, la carrière de La Jametière située sur la commune de TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE, pour ses installations de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux solides ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) n° 2 des Coëvrons par une déclaration de projet portée par la communauté de communes des Coëvrons.

Pendant la durée de l'enquête publique unique, fixée à trente deux jours, le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE située 6 rue de la Mairie à TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE (53270) afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (le lundi et le jeudi de 8h45 à 12h15 et le mardi et le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45). Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières - 46 rue Mazagran 53000 LAVAL) et sur le site internet des services de l'État en Mayenne : (<http://www.mayenne.gouv.fr>, rubrique «politiques publiques», onglet «environnement, eau et biodiversité», puis «installations classées industrielles, carrières», «autorisation»). Il y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux projets, dont une étude d'impact et son résumé non technique qui a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Pays-de-la-Loire en date du 15 décembre 2021 pour la demande d'autorisation d'exploiter la carrière de La Jametière à TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE, et d'une information de la MRAe des Pays-de-la-Loire sur l'absence d'avis dans le délai réglementaire échu à la date du 11 janvier 2022 pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) n° 2 des Coëvrons par une déclaration de projet.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de TORCÉ-VIVIERS-EN-CHARNIE, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la mairie par écrit et par voie électronique pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Toute information relative à la mise en compatibilité du PLU n° 2 des Coëvrons peut être obtenue auprès de la Mairie de Villaines-la-Juhel. Les décisions susceptibles d'être prises par le conseil municipal sont :

- une autorisation de construction
- la mise en compatibilité du PLU n° 2 des Coëvrons

AVIS DE CO

Aux termes d'un arrêté en date du 03/03/22, il a été décidé de créer une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Dénomination sociale : SAS CHATILLON-SUR-LOIRE

Siège social : 1 Le Chatillon-sur-Loire

Objet social : l'acquisition, l'exploitation par tout ou indirects, et la location meublée de biens immobiliers bâtis ou non

pourrait devenir propriétaire par acquisition, échange, autrement, et de l'acquisition, l'adjudication, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc

cession, la conc